Conditions d'attributions de récompenses

Récompenses de la Fédération Musicale de la Sarthe

➢ Diplôme de fidélité
de 5 à 10 années de services

➤ Diplôme et médaille de bronze 10 années de services

➤ Diplôme et médaille d'argent 15 années de services

➤ Diplôme et médaille d'honneur Pour services exceptionnels rendus à la Musique

Récompenses de la Confédération Musicale de France

➤ Diplôme et médaille de bronze 20 années de services

➤ Diplôme et médaille d'argent 30 années de services

➤ Diplôme et médaille d'or 40 années de services

➤ Diplôme et médaille d'or avec étoile 50 années de services

➢ Diplôme et médaille des vétérans
50 années de services - 65 ans d'âge

➤ Diplôme et médaille des vétérans avec Etoile 50 années de services - 70 ans d'âge

➤ Diplôme et médaille des vétérans avec Palme 50 années de services - 75 ans d'âge

➤ Diplôme et grande médaille des vétérans 50 années de services - 80 ans d'âge

➤ Médaille de directeur - Bronze 15 ans de Direction

- Argent 20 ans de Direction

- Or 25 ans de Direction

- Or avec étoile 30 ans de direction

- Or avec palme 35 ans de direction

Les demandes de récompenses (médailles, diplômes) doivent être envoyées avant le 1^{er} octobre de chaque année à :

Jacky QUILBAULT - 45, rue de Bonnétable, appt 130 - 72000 LE MANS

Tél: **02 43 75 05 40** - Portable: **06 19 55 60 11 Courriel:** jacky.quilbault@orange.fr